

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40	M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h	M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre	M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique	M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier	M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert	M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine	M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël	M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Adhésion à la Plate-forme de l'Information Géographique Mutualisée en
Aquitaine (PIGMA) - Convention de partenariat entre la Communauté Urbaine
de Bordeaux et le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et
Gestion des Risques (GIP ATGeRI) - Décision- Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRI) a été missionné pour constituer la plate-forme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine (PIGMA).

Cette démarche conduite avec l'aide de l'Europe (FEDER), de l'Etat, du Conseil Régional d'Aquitaine et par l'autofinancement des membres du GIP ATGeRI, doit permettre de créer une dynamique d'échanges d'informations géographiques au sein de la sphère publique et parapublique régionale.

Le dispositif PIGMA comporte plusieurs volets :

- la mise à disposition de référentiels cartographiques communs (photographies aériennes, voies et adresses, etc...) permettant aux organismes partenaires d'extraire des données et de les transférer dans leurs bases de données,
- le partage de données « métiers » complémentaires aux référentiels mis à disposition des partenaires de PIGMA,
- la mise en place d'un (géo-)catalogue des données existantes en Aquitaine,
- la diffusion de données via un Extranet sécurisé pour les partenaires qui le souhaitent,
- l'animation et l'accompagnement de la démarche par la mise en place de groupes de travail thématiques et la mise en forme ou l'enrichissement des données.

Afin de participer à la dynamique engagée au niveau régional, et pour disposer de référentiels géographiques complémentaires à ceux déjà constitués, la communauté urbaine souhaite adhérer à la plate-forme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine (PIGMA).

Les référentiels géographiques dont la CUB peut disposer dans le cadre de PIGMA sont listés dans l'annexe 1 de la convention. Ces données numériques sont fournies à la CUB au simple coût d'extraction (600 € H.T) sur un territoire correspondant au département de la Gironde.

Cette adhésion se traduit par la signature de la convention de partenariat pour la mise à disposition de données numériques proposée par le GIP ATGeRI.

En contrepartie, la communauté urbaine doit s'engager à alimenter le catalogue des données aquitaines constitué dans le cadre de PIGMA. Actuellement, il est procédé au renseignement et à la saisie des informations du catalogue de données de la CUB conformément à la directive européenne INSPIRE. Ce catalogue dispose d'un niveau d'information suffisant pour répondre aux attendus de la convention.

Le dispositif PIGMA doit permettre également de faciliter la remontée de données "métiers" au sein de la Sphère publique et parapublique régionale.

Dans un premier temps, il est proposé de mettre à disposition de PIGMA les données géographiques du filaire voies dont la communauté urbaine assure la saisie dans le cadre du système d'information géographique (SIG), conformément à l'annexe 2 de la convention.

La liste des données mises à disposition de PIGMA pourra évoluer ultérieurement dans le cadre d'avenants venant compléter l'annexe 2 de la convention. La diffusion de données liées aux télécommunications via PIGMA est envisagée, la plate-forme pouvant ainsi permettre d'assurer une continuité territoriale pour les cartographies établies à partir des informations dont dispose chacun des échelons territoriaux (Région - Syndicat Mixte Gironde Numérique – CUB).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU Le Code Général des Collectivités locales,
VU la convention annexée,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La convention de partenariat doit permettre à la communauté urbaine de participer à la dynamique d'échanges d'informations géographiques au sein de la sphère publique et parapublique régionale et de disposer de référentiels géographiques complémentaires à ceux déjà constitués,

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes de la convention de partenariat pour la mise à disposition de données numériques entre le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRI) et la CUB,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le président à signer la dite convention,

Article 3 : De procéder à la mise à disposition réciproques de données numériques entre le GIP ATGeRI et la CUB conformément aux dispositions prévues dans la dite convention.

Article 4 : La dépense résultant de la présente convention sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal 2011 de l'exercice en cours, chapitre 011, fonction 0200 compte 6288 CRB UF00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 6 AVRIL 2011

M. MICHÈLE ISTE